

<u>COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels 5 Avril 2019 A LA DIRCOFI SUD-PYRENEES :</u>

Présents et présentes :

- représentants et représentantes de l'administration
- représentants et représentantes des agents de chaque grade
- représentants et représentantes des personnels élu.es organisations syndicales

Ordre du jour groupe de travail : Bilan PAP 2017/2018 Déroulé de la campagne DUERP 2019 et propositions pour le Plan d'actions prioritaires PAP 2019. En 2018 28 actions prioritaires.

Le PAP 2019 sera proposé au prochain CHSCT en mai 2019 et au Comité technique local qui suivra. La campagne doit être clôturée au 30 juin 2019.

Entre 2018 et 2019 le DUERP est passé de 259 lignes à 109 lignes. L'assistant de prévention et la direction ont fait le choix de rationaliser le recensement des risques et de mettre en exergue les risques professionnels en lien avec les conditions de vie au travail.

Dans le DUERP de la DIRCOFI uniquement des risques professionnels C (modérés) et D (faibles) pas de B (substantiel) ni de A (intolérable).

Les risques psychosociaux représentent la majeure partie des risques professionnels recensés à savoir 41 % des risques recensés, puis viennent les risques liés à l'activité physique (12 %) et le travail sur écran (11 %). À noter la faiblesse du risque routier qui représente seulement 8 % des risques recensés. Le recensement des risques routiers a permis l'acquisition d'un véhicule de service pour la brigade de RODEZ(12) et d'organiser des stages de conduite CENTAURE à Albi (81)

En réponse aux risques recensés différentes actions sont proposées et notamment, pour les risques psychosociaux, des formations financées par le CHSCT du 31.

Pa exemple une formation sur la gestion du stress. Les inscriptions à ce stage sont très limitées et le nombre de stagiaires n'est pas en rapport avec les agents en situation de stress au travail.

Les stages du CHSCT TMS Travail sur écran et CENTAURE représentent un coût et les désistements sont fréquents. Peut-être faudrait il en faire une meilleure promotion ou communiquer différemment. En particulier, signaler sur le site de la DCF les éventuels places disponibles sur des formations, suite à désistement des agents inscrits initialement. Des propositions ont été faites par les membres du groupe de travail dans ce sens.

Des actions seront menées et des équipements seront financés en raison de la mise en place du télétravail. Le télétravailleur se verra remettre une sacoche. Plusieurs aménagements informatiques sont possibles (double écran station d'accueil à déterminer ce qui est possible avec les besoins de l'agent concerné).

Santé et sécurité au travail ça fait partie du métier.

TOUT SAVOIR SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LES EVITER http://www.inrs.fr/

